



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

RÉUNION D'INFORMATION

Appel à Projets « Accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique »

Quelques conseils techniques

- Après le début de la réunion, coupez votre caméra et votre micro si vous n'intervenez pas
- Utilisez le mode discussion si vous avez une question pendant la présentation
- Des temps d'échanges sont prévus entre chaque présentation pour vous exprimer oralement



Ordre du jour

- 1) Présentation de l'appel à projets (AAP) et des différents volets
- 2) Présentation des modalités de financement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- 3) Coordination de la capitalisation par la Chambre régionale d'Île-de-France
- 4) Vos contacts
- 5) Temps d'échange

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique

Objectif : généraliser l'adoption de systèmes de production en transition vers l'agro-écologie.

Un appel à projets, 4 volets distincts :

- Emergence
- Groupe 30 000
- Reconnaissance GIEE *
- Animation GIEE

Deux sources de financements :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- CASDAR (Etat)

* GIEE : Groupement d'intérêt économique et environnemental

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique

Le calendrier :

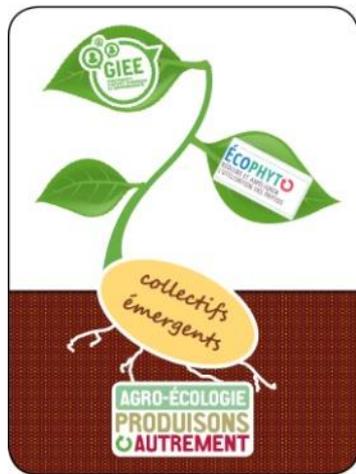


Le **comité de sélection** appelé *Comité de Coordination des Financements* (CCF) est unique pour tous les dossiers.

Il est composé des structures suivantes : Directions régionales de l'agriculture (DRIAAF) et de l'environnement (DRIEAT), Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), Conseil Régional d'Ile-de-France et Agence Régionale de Santé (ARS).

Volet Emergence

- Accompagner la création d'un groupe d'agriculteurs
- Noyau initial de **5 exploitations minimum**
- Rôle primordial de la structure d'accompagnement et de l'animateur



Projet global de changement de pratiques, de reconception de système et visant la triple performance.



Projet de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Volet Emergence

- **Dépenses éligibles** = dépenses liées à l'**animation** et à l'**accompagnement technique** du groupe tout au long du projet, autres que des investissements dans du matériel (*étude, test, dynamique de groupe, émergence de filières, réduction des risques et impacts,....*)
- D'autres coûts peuvent être pris en charge (*frais d'impression, communication, formations, location de matériel de démonstration....*)
- **Plafond de 10 000 €**, financement à hauteur de :
 - 70 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - 80 % via le CASDAR
- **Durée de financement → 1 an**

Collectif Ecophyto Groupe 30 000



- Projet d'engagement collectif de **réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**
- Cohérence avec le **plan Ecophyto** : réduire l'utilisation des PPP de **-50 % d'ici 2025**
- Collectif composé au minimum de **8 agriculteurs**
- Logique de **transfert / diffusion de bonnes pratiques** : les collectifs adoptent et diffusent les solutions déjà éprouvées au sein des réseaux DEPHY.
- **Durée de financement → 3 ans**
- Renouvellement du financement pour 3 années supplémentaires possible

Collectif Ecophyto Groupe 30 000



Les indicateurs **obligatoires** :

- Indices de fréquence de traitement (IFT) totaux, IFT herbicides, IFT biocontrôle
- Leviers d'actions mobilisés (désherbage mécanique, allongement et diversification de la rotation, sélection variétale, etc.)
- SAU des ateliers engagés et assolements

VIGILANCE

Dans le cadre de la réglementation sur la séparation de la vente et du conseil :

→ Les **distributeurs** orientés vers la vente de produits phytopharmaceutiques **ne peuvent pas accompagner les collectifs.**

Collectif Ecophyto Groupe 30 000

Un collectif c'est un **suivi** et des **engagements**. La structure accompagnatrice s'engage à :

- **Accompagner** et **animer** le collectif tout au long du projet et mettre en œuvre le **plan d'actions**, en vue de la bonne atteinte des objectifs.
- **Suivre annuellement les indicateurs** (IFT, leviers mobilisés...).
- Transmettre **annuellement à la DRIAAF la synthèse des actions** menées dans l'année ainsi que les **données et indicateurs de suivis** définis dans le projet.
- Transmettre au terme du projet la plaquette **bilan**.

Collectif Ecophyto Groupe 30 000

Un collectif c'est un **suivi** et des **engagements**. La structure accompagnatrice s'engage à :

- **Valoriser** les acquis et les résultats (capitalisation).
 - **Participer aux événements et aux actions de capitalisation** des résultats du réseau des groupes 30 000 (journées d'échanges, réunions...) organisés en région.
 - **Transmettre à la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France** (en charge de la coordination entre les groupes) **les éléments liés à la capitalisation.**

Retour du CCF sur les dossiers 2022 pour le volet Ecophyto Groupe 30 000

Documents requis pour un dossier recevable

- Prendre connaissance du cahier des charges
- Formulaire de candidature
- Budget
- Indicateurs et leviers
- Lettre d'engagement
- Données techniques



Retour du CCF sur les dossiers 2022 pour le volet Ecophyto Groupe 30 000

- Dossiers trop succincts
- Objectifs et moyens mis en œuvre peu développés
- Indicateurs mal définis ou absents



- Dossiers clairs
- Objectifs définis
- Plans d'actions détaillés



- Ambition agro-écologique faible
- Approche systémique peu développée
- Capitalisation restreinte
- Faiblesse du caractère collectif



- Création de filières
- Implications des lycées agricoles
- Partenariat avec d'autres collectifs



Financement, point de vigilance

Dans le cadre de cet appel à projets, **sont exclues des possibilités de financement les dépenses** :

- De **fonctionnement** ayant déjà fait l'objet d'un financement par des **fonds publics au titre d'ECOPHYTO** (*appels à projets nationaux ou régionaux ECOPHYTO par exemple pour les réseaux DEPHY ou les actions de communication régionales, etc.*) ;
- De **fonctionnement** ayant déjà fait l'objet d'un financement par des **fonds autres** ;
- De **fonctionnement** ayant déjà fait l'objet d'un **financement de l'Agence de l'eau** pour un même projet.

Financement, point de vigilance

Dans le cadre de cet appel à projets, **sont exclues des possibilités de financement les dépenses** :

- D'**investissements** éligibles à des financements ou ayant fait l'objet de financements dans le cadre du **Programme de Développement Rural Régional (PDRR)** ;
- D'**investissements matériels** dans le cadre du **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA)** ;
- Relatives à un projet fondé exclusivement sur l'**évolution des savoirs** (recherche fondamentale), qui sont par ailleurs **éligibles au titre des crédits nationaux ECOPHYTO**.

Modalités de financement

Dans le cadre de cet appel à projets :

- **Taux maximum de subvention : 70 % ;**
- Pour les **actions réalisées en « régie »** (directement par le porteur de projet), application du **prix plafond** fixé par le 11ème programme d'intervention de l'AESN (416 €/jour).
- Pour les **actions de conseil** à des exploitations agricoles, conformément au régime d'aide dans lequel ces financements devront s'inscrire : **aide plafonnée à 1 500 € par conseil**.
- Plancher d'intervention : seuls les projets dont le **montant des dépenses éligibles est supérieur à 10 000 €** seront pris en compte.

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)

GIEE créés par la Loi d'avenir de 2014

→ *Collectifs d'agriculteurs*

→ *Démarche ascendante*

→ *Projet local et pluriannuel (3 ans ou plus)*

→ *En lien avec la production agricole*

→ *Changements de pratiques*

→ *Approche système forte, type reconception*

→ *Performance économique,
environnementale et sociale*

→ *Caractère innovant, « pionnier »*



Reconnaissance par arrêté du Préfet de Région,
après avis de la Commission Agro-Ecologie et du Conseil régional.

Volet juridique GIEE : reconnaissance

Pas d'enjeu d'enveloppe ou de restrictions sur le nombre de lauréats mais attentes sur **l'ambition agro-écologique.**

Points de vigilance sur le dossier :

- un diagnostic agro-écologique par exploitation ;
- avoir une entité juridique porteuse du GIEE où les agriculteurs détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle ;
- l'organe délibérant de la structure porteuse doit explicitement approuver le projet de GIEE ;
- nombre d'agriculteurs suffisant (min. 8, exception sur justification).

Possibilité de demander un financement Emergence (10 000 € pour un an) pour mûrir le projet et préparer le dossier.

Volet financement de l'animation GIEE

Ordre de grandeur du financement par GIEE : 30 000 € - 50 000 € sur 3 ans, à 80% maximum de subvention.

Critères de sélection

Enveloppe CASDAR limitante en nombre de dossiers (50 k€) mais possibilité de demander une rallonge à l'été pour les dossiers retenus par le Comité de Coordination des Financements

Ambition agro-écologique (environnementale)

Cohérence du projet avec le territoire (ex : sur une AAC, intégrer des objectifs sur la réduction des intrants), et lien avec l'aval

Vigilance sur le nombre d'exploitants (min 8, exception sur justification)

Attention à bien envoyer **toutes** les pièces du dossier et à doubler l'envoi informatique d'un envoi papier

Collectif GIEE - suivi

Un collectif c'est un **suivi** et des **engagements**. La structure accompagnatrice s'engage à :

- **Accompagner** et **animer** le collectif tout au long du projet et mettre en œuvre le **plan d'actions**, en vue de la bonne atteinte des objectifs.
- **Suivre annuellement les indicateurs** (IFT, leviers mobilisés...)
 - Transmettre tous les 3 ans à la **DRIAAF le bilan des actions** menées dans l'année ainsi que les **données et indicateurs de suivis** définis dans le projet.
 - Pour les projets financés par la Driaaf, une synthèse intermédiaire du projet est demandé tous les ans

Collectif GIEE – capitalisation des résultats

Un collectif c'est un **suivi** et des **engagements**. La structure accompagnatrice s'engage à :

- **Valoriser** les acquis et les résultats (capitalisation)
 - **Participer aux événements et aux actions de capitalisation** des résultats du réseau des groupes en transition agro-écologique (journées d'échanges, réunions...) organisés en région.
 - **Transmettre à la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France** (en charge de la coordination entre les groupes) **les livrables liés à la capitalisation** (à minima un tous les 3 ans) pour mise en ligne sur le site <https://collectifs-agroecologie.fr>

Rôle de la chambre d'agriculture de région Ile-de-France : Coordination de la capitalisation

PRINCIPES

Animation
mise en
réseau

- Rôle de coordinatrice auprès des organismes de développement agricole.
- Favoriser les liens avec les autres groupes existants en région : DEPHY, 30 000...

faciliter

Appui
technique

- S'assurer que les résultats produits sont bien diffusables, accessibles, réutilisables.
- Faire connaître aux groupes les outils de capitalisation existants en matière d'agro-écologie
- Faire une compilation des bilans annuels des groupes

formaliser

Communi-
cation
régionale

- Création et/ou appui d'outils de valorisation régionaux (page web, supports de communication communs, communication des résultats...)
- Relayer les évènements organisés par les groupes en région, ou pouvant intéresser ces derniers

communiquer

Le site des collectifs en agro-écologie

<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/>



8



30000

2



DEPHY

1

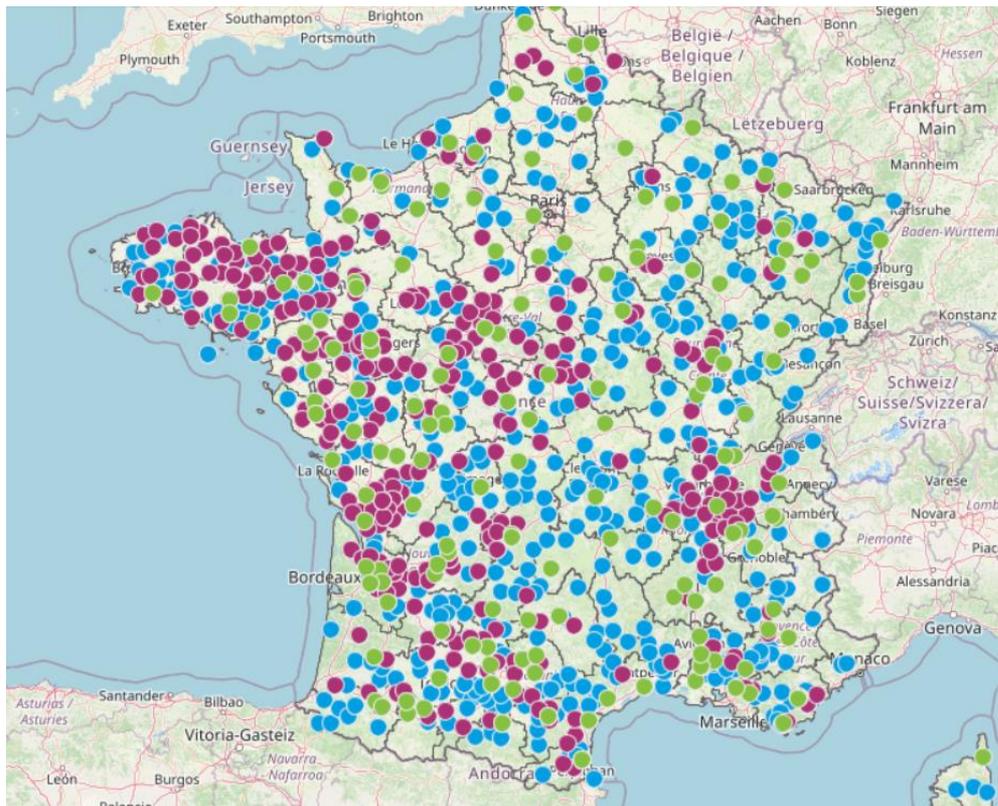


115

Carte de la région Ile de France



Le site des collectifs en agro-écologie

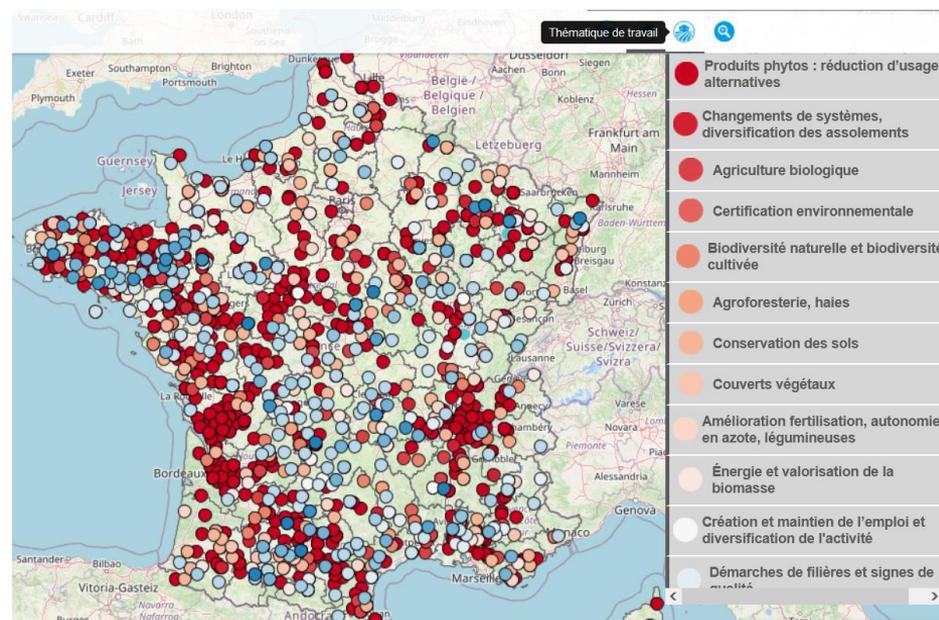
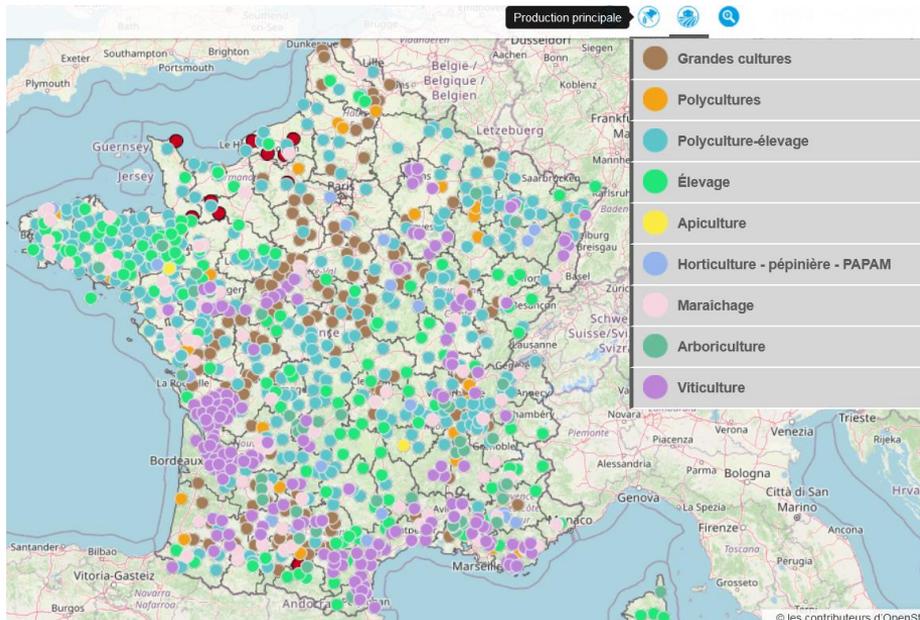


Rechercher un projet, une ré

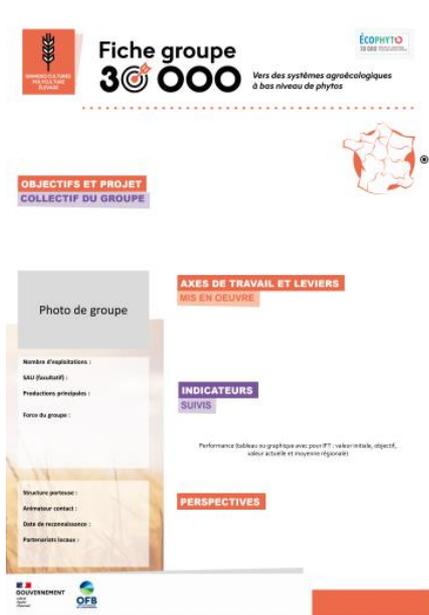


-  GIEE
-  Ferme 30000
-  DEPHY

Le site des collectifs en agro-écologie



Capitalisation : les outils



FICHE GROUPE




Capitalisation : les outils

Bilan de fin de projet du GIEE
 XX TITRE GIEE
 Et si le titre n'est pas suffisamment explicite, préciser ici en 1 à 2 lignes, l'objectif global du GIEE

CONTEXTE ET ENJEUX
 Contexte géographique
 Contexte temporel, enjeu local (eau, PAI, Mères, ADP, zones protégées...), enjeu du projet,
 Origine du collectif / groupe existant, suite d'un autre projet, finalité à atteindre à la coop XX...
 Démarches de projets engagées / certification (AOP, IAB, HVE...), adhésions d'une même coop,
 partage des objectifs de production, profits des membres, hébergements des membres,
 Caractéristiques particulières (matériaux, débouchés, bilans...)

OBJECTIFS

Environnemental	Économique	Social
...

AXES DE TRAVAIL ET LEVIERS
 Axes de travail, domaines spécifiquement travaillés (cf. éléments du titre),
 description actions (plans d'actions, livrables...)
 Rédigé par : [nom], sous forme de liste à puces ou tableau, etc...
 NB : les 3 premiers axes sont traités sur la page 2

Photo de groupe
Ou illustrant le projet

structure porteuse :
 nombre d'exploitations :
 AU totale du GIEE :
 réduction(s) principale(s) :
 principale thématique :
 autres thématiques abordées :
 département(s) :
 territoire concerné :
 mots-clés :
 adhésions :
 étude de reconnaissance :
 Accompagnement : Préf. (nom) / STRUCTURE / VILLE (département) :
 en XXXX @ ...

VOS LOGOS
 (structures, démarches...)

Le cas échéant : Liens d'accès aux documents déjà produits par le groupe, ou page Facebook / internet du GIEE...
 Vidéo... information, communication...

Nouveau !

**FICHE BILAN
DE FIN DE PROJET**

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

LIBELLE ACTION 1
 photo ou schéma ou graphique action 1
 Descriptif : quoi, comment, quand, pourquoi
 points clés : étapes clés, méthodes / trajectoire, outils utilisés et /ou développés, accompagnants, formation marquante...
 Résultats et commentaires
 Liens pour aller + loin, liens vers d'autres livrables...

LIBELLE ACTION 2
 photo ou schéma ou graphique action 2
 Descriptif : quoi, comment, quand, pourquoi
 points clés : étapes clés, méthodes / trajectoire, outils utilisés et /ou développés, accompagnants, formation marquante...
 Résultats et commentaires
 Liens pour aller + loin, liens vers d'autres livrables...

LIBELLE ACTION 3
 photo ou schéma ou graphique action 3
 Descriptif : quoi, comment, quand, pourquoi
 points clés : étapes clés, méthodes / trajectoire, outils utilisés et /ou développés, accompagnants, formation marquante...
 Résultats et commentaires
 Liens pour aller + loin, liens vers d'autres livrables...

BILAN GLOBAL DU GIEE
 Plus-value du GIEE / apport du collectif (si non déjà abordé dans la partie « facteurs de réussite ») : sur l'efficacité des travaux, les réalisations, mais aussi sur le volet humain...
 Reconception des systèmes indicateurs menés, changements d'orientations / de paradigmes...
 Autres éléments de conclusions / bilan à souligner
 XXXXXXX

FACTEURS DE RÉUSSITE
 À compléter

POINTS DE VIGILANCE
 À compléter

LE MOT DE L'ANIMATEUR
 À compléter

PERSPECTIVES
 Évolutions / améliorations envisagées, Autres pistes d'action, éléments à consolider, Poursuite du projet, nouveau groupe, nouveau projet, ce qui sera poursuivi si le GIEE s'arrête...

PROPOSITIONS 2023

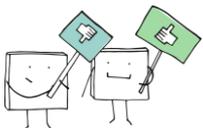
Contribution des porteurs



**Capitalisation sur le site
agroécologie**

Retours sur vos animations :

- Agenda (dates des animations)
- Productions réalisées (ressource, articles, photos...)



Participation active

Animation CARIDF

- Communication sur la capitalisation des ressources
- Relai des actions



Création d'une newsletter



Favoriser les échanges

Faire émerger les besoins



Transmettre des outils de transferts, supports, ...

Colloque Régional DEPHY et déclinaison web série



Vos contacts

❑ **Financements de l'Agence de l'Eau :**

Cindy LAILLER

lailler.cindy@aesn.fr / 01 41 20 17 64

❑ **Animation de la Chambre d'agriculture IDF sur la **coordination de la capitalisation** :**

Anne PAPIN

anne.papin@idf.chambagri.fr / 01 60 24 71 87
06 07 18 21 21

❑ **Groupes GIEE (dont émergence) :**

Service Régional de l'Économie agricole (SREA – DRIAAF)

Marie-Anne BERNE

marie-anne.berne@agriculture.gouv.fr / 07 64 22 50 79

❑ **Groupes 30 000 (dont émergence) :**

Service Régional de l'Alimentation (SRAL – DRIAAF)

Thomas MOUTOU

thomas.moutou@agriculture.gouv.fr / 01 41 24 18 16

Eva AUSTRUY

eva.austruy@agriculture.gouv.fr / 01 41 24 18 39
06 61 83 56 48

Mettre en copie l'adresse institutionnelle :

ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr